



UFC Que Choisir : une communication à charge et des conclusions contradictoires

Paris, le 23 mars 2018

Quelques jours avant la présentation de la loi sur les Entreprises « Loi Pacte », UFC Que Choisir publie une communication à charge contre les pharmacies d'officine, provenant d'un sondage daté de novembre 2017... **Il n'y a pas de hasard !**

C'est une manœuvre qui ne trompe personne et que dénonce l'USPO.

Il suffit de voir l'incohérence de cette communication qui à la fois :

- alerte sur la sécurité et la qualité de la dispensation,
- soutient une banalisation des médicaments en proposant leur vente en grandes surfaces.

Dans son étude, UFC Que Choisir note que **93% des pharmaciens ont informé les patients sur les posologies maximales du paracétamol** mais dénigre pour autant toute la profession.

Sans entretenir et commenter des polémiques montées de toutes pièces, l'USPO souligne le sérieux et le professionnalisme de la grande majorité des pharmacies d'officine démontrés dans cette même étude.

L'USPO a une vision très claire : toujours améliorer la sécurité et la qualité du parcours de soins des patients.

- **Disparition des marques ombrelles multi-statuts** et de la stratégie marketing associée qui englobait sous le même nom un médicament, un dispositif médical et un complément alimentaire.
- **Validation d'arbres décisionnels par les sociétés savantes** permettant d'homogénéiser le conseil pharmaceutique dans les 22 000 officines en fonction des différentes pathologies. Ces outils doivent être intégrés dans nos logiciels.
- Développement d'un **parcours de soins sécurisé par le pharmacien d'officine et accessible à l'ensemble de la population, pris en charge par les complémentaires santé au premier euro**, en opposition avec le parcours de consommation avancé dans cet article.
- **Inscription dans le dossier pharmaceutique, et demain dans le dossier médical partagé, des médicaments conseillés par le pharmacien d'officine** pour une information complète sur l'historique du patient accessible à tous les professionnels de santé.
- **Possibilité pour les groupements et les structures d'achat de mieux négocier les prix des médicaments** conseils dans toutes les pharmacies.

La dispensation de tous les médicaments uniquement dans les pharmacies d'officine est indispensable pour sécuriser et accompagner les patients dans leur parcours de soins.

La Ministre des Solidarités et de la Santé a encore affirmé le 22 mars 2018, lors du Colloque organisé par le Collectif bon usage du médicament, et en notre présence, que la sortie des médicaments du monopole n'était pas dans sa feuille de route.

Gilles BONNEFOND
Président de l'USPO